

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2019.09.03_07**

Le trois septembre deux mil dix-neuf, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents (par ordre alphabétique des noms) : Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GONIN JORQUERA Floriane, Madame MARTIN Stéphanie, Madame MOLLIER Annick, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusé(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette pouvoir à Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur BINET Thierry pouvoir à Madame GONIN JORQUERA Floriane, Monsieur GHEZZI Rémi pouvoir à TORDJMANN David, Madame GRAFF Séverine pouvoir à Madame BLANC Lina, Monsieur PAVIOL Franck pouvoir à Madame MARTIN Stéphanie, Madame REGAZZONI Fabienne pouvoir à Madame BUSALB Corinne.

Secrétaire de séance : Monsieur TORDJMANN David

Date de convocation : le 23 août 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 13 (treize)

Votants : 19 (dix-neuf)

Pour : 19 (dix-neuf)

Abstentions :

Contre :

Objet : Délibération relative à l'attribution d'une subvention à l'association Moto Club Dynamik.

Rapporteur : Madame Lina BLANC

Considérant la demande de partenariat, du 29 juin 2019, faite par l'association Moto Club Dynamik, à l'occasion de la manifestation annuelle « JUMBO ALBERTVILLE », qui a pour but d'emmener des enfants et des adultes handicapés sillonner les routes de Savoie à bord de side-cars et motos,

Considérant le passage annuel de ce cortège dans la Commune,

Sur proposition de la Commission Vie Locale, réunie en date du 08 août 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 100 € à l'association Moto Club Dynamik, organisateur du JUMBO ALBERTVILLE.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20190903-20190903-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2019
Affichage : 10/09/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 03 septembre 2019

Monsieur le Maire,

François RIEU

